

“Trame verte et bleue urbaine et périurbaine”

Expérimentation et observation des pratiques

- RETOUR D'EXPERIENCE -

10/18

PLAN D' ACTIONS « BIODIVERSITÉ EN VILLE » - 2015-2022

Une initiative innovante et exemplaire à l'échelle de la Savoie, expression d'une volonté politique communale engagée depuis plusieurs années en faveur d'un territoire durable.

A partir de la cartographie hiérarchisée des trames vertes et bleues du centre urbain, un plan d'actions concrètes en faveur de la restauration des continuités écologiques et des insectes pollinisateurs a été élaboré et mis en œuvre par la commune de la Motte-Servolex.

Spécificités du territoire

La Motte-Servolex est un secteur tendu entre Chambéry et Aix-Les-Bains, situé en fond de vallée.

Ce territoire présente un bon équilibre de l'occupation du sol répartie entre :

- 1/3 activités (1000 ha économie/habitat)
- 1/3 agricole (1000 ha d'agriculture)
- 1/3 forêt (1000 ha boisés dont 520 ha en communal)

Les espèces à enjeux :

A l'échelle du plan d'actions, il s'agit de la petite faune (hérisson, mustélidés, écureuil...), des insectes pollinisateurs, des espèces liées au milieu agricole traditionnel (chevêche d'Athéna, pie-grièche écorcheur, hirondelle rustique...), des espèces liées au bâti (hirondelle de fenêtre...), des reptiles, des chauves-souris.

Contexte

La gouvernance de la ville de La Motte-Servolex est marquée par une volonté politique affirmée de maîtriser le développement de la commune et de préserver les espaces naturels et agricoles malgré la pression foncière. Le tout en s'appuyant sur la bonne connaissance du territoire, l'anticipation des projets et l'innovation.

Ainsi depuis 2008, dans le cadre de son Agenda 21 la ville a engagé plusieurs actions comme :

- la signature de la convention «objectif 0 pesticides » avec le Comité Inter-Syndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget en 2010, avec suppression progressive d'ici 2016,
- l'inscription de 5 espaces verts urbains en refuges LPO (refuges de biodiversité) en 2011.

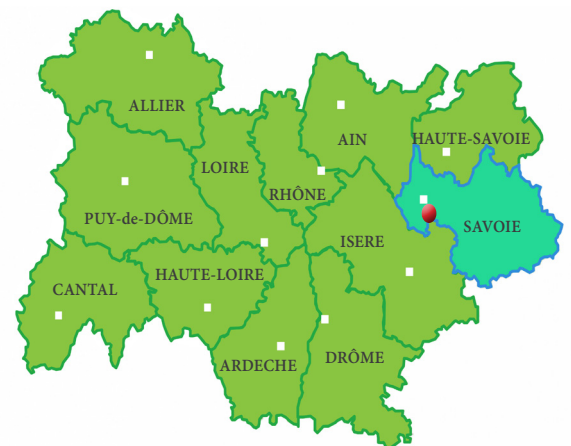
Le périmètre concerné s'étend sur 528 ha dans le centre urbain et les environs immédiats périurbains de la commune.

9 700 habitants sont concernés par ce plan d'actions.

LA MOTTE-SERVOLEX

Savoie

Région Auvergne-Rhône-Alpes



La Motte Servolex dans l'agglomération chambérienne

Identité du territoire

Nombre d'habitants: 12 113 (INSEE 2013)

Superficie: 2 985 ha

La ville de La Motte-Servolex est la 4ème ville de Savoie et la 2ème de la Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole.

Elle se trouve au sein d'un secteur prioritaire du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Rhône-Alpes : « Bassin du lac du Bourget entre Aix-Les-Bains et Chambéry ».



CARTE DE SECTEURS : réservoirs de biodiversité (bleu), corridors biologiques (jaune)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ RHÔNE-ALPES



Description du projet

Le Plan d'actions « biodiversité en ville » sera réalisé durant la période 2015-2022.

Le coût :

Le plan d'actions est financé par le budget communal et s'élève sur les 7 ans (2015-2022) à 210 000 € dont :

- 162 000 € pour le volet « trame verte urbaine »,
- 48 000 € pour le volet « pollinisateurs, actions ! »

Les acteurs impliqués :

- Un chargé de mission Environnement et Développement Durable, rédacteur du plan,
- Les services verts de la ville,
- Les propriétaires privés volontaires pour la plantation de haies et la perméabilité de leurs terrains pour la petite faune,
- Les agriculteurs volontaires pour la plantation de haies et l'implantation de prairies fleuries,
- Les habitants qui s'approprient l'action et la relaient,
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Savoie (LPO) impliquée pour la sensibilisation des habitants aux intérêts de la restauration des corridors écologiques.

Les enjeux :

- Rétablir des connectivités écologiques à partir du centre urbain et entre le centre urbain et le péri urbain.
- Favoriser l'abeille domestique et les pollinisateurs sauvages.

Les objectifs:

- 1 - Préserver la nature et le cadre de vie des habitants.
- 2 - Favoriser la biodiversité et les continuités écologiques au sein des espaces naturels, agricoles et des espaces verts de la ville.

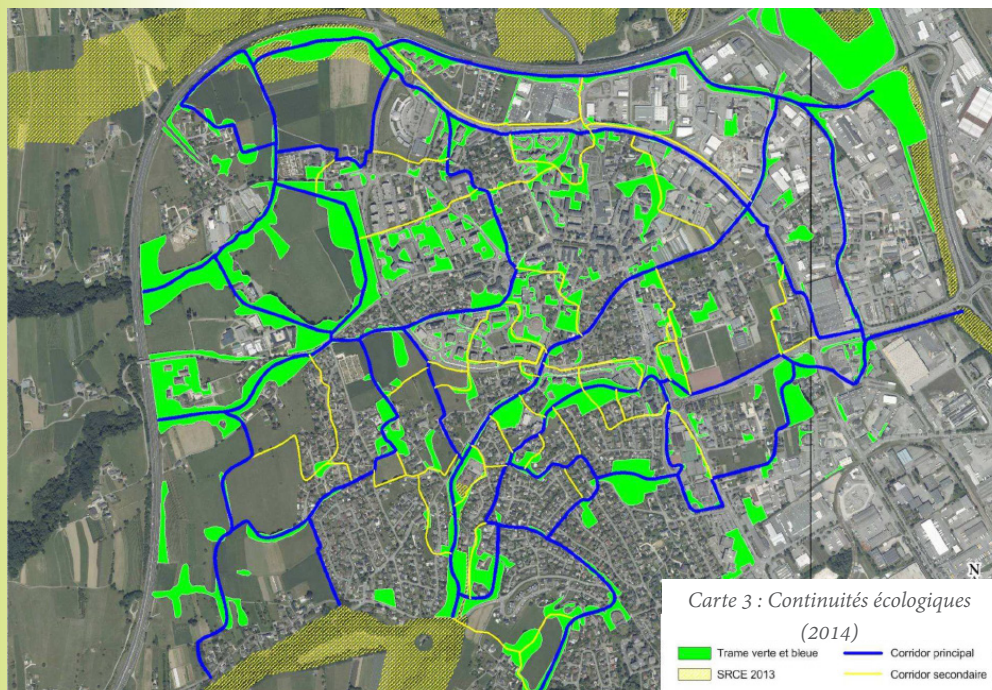
Méthodologie :

Le Plan d'actions « Biodiversité en ville » est mis en œuvre selon une méthodologie structurée :

- 1- Identification des trames vertes existantes dans le centre urbain (en partenariat avec la FRAPNA Savoie, la LPO Savoie et l'ONF),
- 2- Caractérisation de l'occupation du sol du centre urbain selon 5 classes d'intérêt écologique variable,
- 3- Identification des continuités écologiques du centre urbain (par croisement des deux précédentes couches, de l'orthophotoplan, du cadastre et des observations de terrain notamment les écrasements),
- 4- Désignation des parcelles prioritaires corridors et réservoirs pour l'aménagement, la protection réglementaire et la sensibilisation des habitants,
- 5- Définition des aménagements.

La gouvernance

Une restitution ouverte aux acteurs du territoire est prévue à mi-parcours du plan d'action.



Une commune exemplaire : La ville de La Motte-Servolex est régulièrement primée pour son implication en faveur de la biodiversité :

- 2015 - Prix régional «réalisation en faveur du développement durable pour son « Plan d'actions biodiversité en ville »,
- 2014 - Classée « capitale régionale de la Biodiversité »,
- 2013 - Lauréate du concours LPO «villes et villages à hirondelles »,
- 2010 - Classée 3ème au concours national «capitale de la biodiversité ».

Réalisations opérationnelles ou traductions réglementaires

Le plan d'actions « Biodiversité en ville » est sectorisé et des priorités ont été identifiées :

Sur le volet « trame verte urbaine » :

- Plantation de haies sur des parcelles communales ou sur des parcelles privées par voie de convention,
- Aménagement de passages à faunes sur les voiries communales de grandes dessertes,
- Sensibilisation des habitants des zones pavillonnaires pour augmenter la perméabilité des clôtures,
- Sensibilisation des responsables de copropriétés pour améliorer le potentiel écologique des espaces verts communs,
- Mise en place de protection réglementaire pour la préservation des trames vertes existantes.

Sur le volet « Pollinisateurs, actions ! » :

- Implantation de ruches ...,
- Implantation de prairies fleuries, de haies arbustives mellifères ...,
- Promotion des cultures dérobées mellifères auprès des professionnels agricoles,
- Sensibilisation des habitants à la gestion écologique des espaces privés (panneaux pédagogiques...).

Prise en compte des résultats par d'autres politiques publiques

La coupure verte au nord de la commune est d'ores et déjà inscrite au SCoT. Il est souhaitable que les corridors écologiques en continuité avec les communes voisines soient inscrits au sein du futur PLUi et que les initiatives concrètes de La Motte-Servolex soient reprises par celles-ci.

Perspectives

Le futur PLUi peut être l'opportunité d'y inscrire les corridors écologiques qui sont par ailleurs en continuité avec les communes voisines.

Les initiatives concrètes de La Motte-Servolex peuvent servir de modèles à d'autres collectivités.



La valorisation des chemins piétonniers fait partie du Plan d'Actions Biodiversité en Ville



2 000m² de prairies fleuries seront plantées chaque année

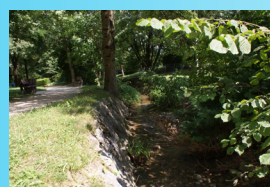


Plantation de haies



Hôtel à insectes

Crédits photos : Ville de La Motte-Servolex





Une action exemplaire dans le cadre de cette action TVB : la ville assure la réalisation de plantation de haies sur des parcelles communales ou privées par voie de convention (plantation, entretien, évaluation - m2 de haies réalisées...)

■ Difficultés rencontrées :

- Le partage des bonnes pratiques avec les agriculteurs reste un écueil à surmonter.

■ Points forts :

- L'adhésion générale du Conseil Municipal avec des personnalités en pointe.
- Une bienveillance générale.

■ Points d'amélioration :

Monsieur le Maire étant également vice-président « développement durable » à Chambéry Métropole, l'élargissement de la sensibilité politique écologique de la commune aux élus de l'intercommunalité peut être un élément d'amélioration de l'action.

■ Leviers d'action :

- Une réelle volonté politique.
- Une synergie et une complémentarité entre les instances politiques et techniques de la commune.
- Une vision d'intérêt général de la commune.
- Une bonne écoute de la Ville envers les partenaires.
- L'exemplarité de la Ville pour entraîner les particuliers.
- La prise en compte des trames vertes et bleues dans le PLUi et dans le SCoT permettrait de formaliser des garde-fous sérieux.

Personnes rencontrées :

M. Luc BERTHOUD, maire de la ville de La Motte-Servolex
M. Anthony PERRIN, chargé de mission « Environnement »

Auteurs : CAUE de la Savoie - LPO Savoie

Date de réalisation : Mars 2016 - Date de publication : Juillet 2017

Mise en forme de la fiche : UR CAUE RA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Action financée par
la Région Auvergne-Rhône-Alpes
et
le FEDER

